

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 272

présenté par

Mme Genevard, M. Hetzel, M. Nury, M. Brigand, Mme Bonnivard, Mme Gruet, Mme Serre,  
M. Bazin, M. Meyer Habib, M. Bony, M. Taite, Mme D'Intorni, M. Le Fur, Mme Corneloup,  
Mme Blin, M. Dubois, M. Juvin, M. Ray et Mme Duby-Muller

-----

**ARTICLE 4**

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 17, supprimer les mots :

« et à y effectuer des actions pour son compte ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La modification de l'espace numérique de santé doit rester personnelle étant donné le caractère sensible des données qui y sont conservées.